

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire : **FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT :
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } : 1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : La colonisation dans le diocèse de Sherbrooke; extraits d'une lettre-circulaire adressé au clergé de Sherbrooke, par Sa Grandeur Mgr Ant. Racine, dans le but d'activer l'œuvre de la colonisation dans son diocèse.—M. A. E. Barnard, directeur de l'Agriculture et rédacteur du *Journal d'Agriculture*, suggère quelques changements très-avantageux aux cultivateurs, en ce qui concerne la poste aux paquets.

Causerie Agricole : De l'élevage du bétail de la race bovine.—Choix des reproducteurs.—Conditions de la reproduction du bétail.—De la sélection.—Du croisement et du méliassage.

Sujets divers : Assemblée annuelle des membres de la Société d'horticulture du comté de l'Islet; rapport présenté à l'assemblée, par J. B. Dupuis, scr., président de cette Société; mêmes directeurs que pour l'année 1881; formation d'un comité ayant pour mission d'étudier les moyens les plus propres à adopter pour la conservation et l'agrandissement de nos bois et forêts.—Rapport sur l'Exposition de la Société d'horticulture du comté de l'Islet, présenté par M. Auguste Dupuis; dans le but d'encourager la greffe d'arbres fruitiers, M. Auguste Dupuis offre d'envoyer douze plants de pommiers greffés aux membres de la Société d'horticulture du comté de l'Islet, qui en feront la demande d'ici au mois de février; envoi d'arbres fruitiers dans les comtés de Bonaventure, Gaspé et Saguenay, afin de s'assurer des variétés qui pourraient convenir à ces différentes localités.—Avantages qu'il y aurait d'utiliser les petits fruits pour la fabrication des vins.—Questions auxquelles les membres de la Société d'horticulture du comté de l'Islet sont priés de répondre à la prochaine réunion de ses membres.—Fromagerie à St-Roch des Aulnaies.—Du choix des animaux.

Choses et autres : M. Cléophas Desjardins, ancien professeur de mathématiques, de physique et de chimie au Séminaire de Rimonski, vient d'être admis à la profession d'arpenteur.—Les épigraphes ou "sentences" sur les murs des écoles.

Recette : Moyen de chasser les poux chez le bétail.

REVUE DE LA SEMAINE

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt, quelques extraits de la lettre-circulaire adressée par Sa Grandeur Mgr Ant. Racine au clergé de son diocèse, afin d'établir une société de colonisation dans le diocèse de Sherbrooke, et pour en activer le mouvement :

"L'année 1880 a été une année remarquable par le nouvel élan donné à la colonisation de nos terres incultes. Deux prêtres, Messire A. Labelle, curé de Saint-Jérôme, et le Révd P. Lacasse, O. M. I., ont été les ardents promoteurs de ce mouvement religieux et national.

"Deux sociétés: la société de colonisation du diocèse de Montréal, et celle de l'archidiocèse de Québec, ont été établies sur des bases solides, conformément à l'acte pour amender les actes concernant les sociétés de colonisation. Le but de ces sociétés est d'activer la colonisation au nord et au sud du fleuve Saint-Laurent.

"La colonisation est une œuvre nationale qui a droit au concours généreux de tous ceux qui aiment sincèrement leur pays, et qui sont fortement attachés à leur nationalité. Qu'est-ce que la nationalité? C'est l'alliance indissoluble d'un peuple avec un territoire.

"Lorsque le Seigneur veut donner une patrie à l'Israélite, il multiplie à ses pieds les prodiges pour le tirer de la servitude d'Egypte; il le conduit par la main jusqu'à cette terre qu'il lui assigne comme complètement nécessaire de sa nationalité. Car la terre qu'on habite en commun sert de lien de familles, et forme l'unité des peuples. Je donnerai cette dernière à ta postérité, dit le Seigneur à Abraham; il l'appelle toujours une bonne terre, grasse et abondante, qui ruisselle de tous côtés de lait et de miel. (Exode, III.) Il punit de mort comme sédition et ennemis de leur patrie ceux qui disent du mal de cette terre.

"Ainsi le Seigneur demande qu'on aime la terre où l'on habite ensemble, qu'on la regarde comme une mère et une nourrice communes.

A. Vachon, Imprimeur, P. Q.

“ Les hommes, en effet, se sentent liés par quelque chose de fort lorsqu'ils songent que la même terre qui les a portés et nourris étant vivants, les recevra en son sein quand ils seront morts. Votre demeure sera la mienne : votre peuple sera mon peuple, dit saït Ruth à sa belle-mère Noémie : je mourrai dans la terre où vous serez enterrée, et j'y choisirai ma sépulture. ”

— (Bossuet),

“ Tous les bons citoyens s'affectionnent et s'attachent à leur terre natale ; l'amour de la patrie est naturel à l'homme : il a vécu dans le cœur de tous les peuples vraiment dignes de ce nom ; la religion a retrempé et sanctifié cet amour légitime.

“ Tous les peuples, comme tous les individus, ont une mission qui leur est propre ; ils sont tenus, comme peuples, de remplir cette mission qui leur a été assignée. Mais pour remplir cette mission, ils doivent conserver leur nationalité, sauvegarder leur existence nationale et leur territoire.

“ Le peuple canadien a été placé par Dieu dans la vallée du Saint-Laurent ; la terre du Canada lui est échue en partage. Quel est le Canadien qui, à l'exemple de ceux que Moïse avait envoyés pour reconnaître la terre de Canaan, oserait dire du mal de son pays !

“ Pour remplir sa mission essentiellement religieuse, le peuple canadien doit donc conserver avec énergie les éléments constitutifs de sa nationalité, le territoire national, la langue maternelle, la foi des ancêtres, les bonnes mœurs et les bonnes coutumes de la famille. Nous atteindrons ce noble but en dirigeant avec intelligence les jeunes gens du pays vers ces immenses territoires que nous avons à coloniser et à peupler, en leur procurant les secours de la religion et en les aidant à fonder de nouvelles paroisses.

“ *Souvenez-vous des œuvres qu'ont faites nos ancêtres, chacun dans leur temps ; et vous recevrez une gloire et un nom éternel* (Mach. L. 1). Vos pères, malgré des obstacles presque insurmontables, ont colonisé la vallée du Saint-Laurent ; ils ont planté la croix du Sauveur et dressé leur tente à trente, cinquante lieues de leurs paroisses natales : pionniers intrépides, ils ont donné à Dieu et à leur pays des paroisses nouvelles qui, au bout de quelques années, rivalisaient en richesse et en population avec les plus anciennes. Ce qu'ils ont fait ne doit pas seulement exciter votre admiration et votre orgueil, mais doit surtout vous exciter à suivre la noble voie qu'ils vous ont tracée.

“ Qui encourageait et soutenait alors les paroisses nouvelles qui s'élevaient comme par enchantement sur toutes les parties du pays ? Les anciennes paroisses qui étaient comme autant de sociétés de colonisation ; elles aidaient à construire l'église, elles fournissaient, aux hardis défricheurs, les provisions et les grains de semence.

“ Faisons donc, aujourd'hui ce que nos ancêtres ont fait avec tant de persévérance et nous obtiendrons le même succès ; les terres nouvelles se peupleront rapidement, la population canadienne augmentera et prospérera, et la désastreuse émigration de notre jeunesse vers les États-Unis diminuera considérablement.

“ N'oubliez pas que cette œuvre de la colonisation est destinée à faire un bien immense à notre pays, en y augmentant l'influence catholique. Si vous aimez

sincèrement votre pays, vous lui donnerez votre généreux concours : le vrai patriotisme est inséparable de la vraie foi ; il a ses aspirations dans le cœur de Jésus ; il est soutenu, fortifié par la foi religieuse, et l'Écriture Sainte elle-même justifie cet attachement du peuple à son territoire.

“ Dès ce monde, Dieu récompense les peuples qui ont bien mérité de son Fils et de son Église. Si donc vous êtes toujours fidèles à cette religion sainte que vos pères ont servie et défendue avec héroïsme, vous recevrez les récompenses promises. Un passé si glorieux oblige ; résistez aux tentations du luxe et de l'intempérance ; attachez-vous fortement au sol de la patrie ; restez propriétaires des terres que vous avez défrichées ; que les paroisses anciennes aident les nouvelles et déversent l'excédant de leur population sur les terres encore incultes.

“ Comme on l'a dit avec raison :

“ C'est à l'agriculture fortifiée par la religion que nous sommes redevables de notre conservation comme race distincte sur ce continent ; c'est à elle que nous sommes redevables de cette force d'expansion qui nous distingue, et c'est encore sur elle que nous devons compter pour l'avenir. ”

“ Vivez donc heureux sous la triple sauve-garde de votre religion, de votre langue et de vos costumes nationales ; donnez un concours généreux à toutes les œuvres de la foi ou de la charité, et vous travaillerez efficacement à la prospérité de votre belle patrie... ”

La poste aux paquets. — Sous ce titre, nous avons fait, dans le *Journal d'agriculture* No. 1, Vol. 3, une suggestion, si utile, à notre avis, que nous ne pouvons nous empêcher de la renouveler, à l'approche d'une session du Parlement fédéral.

Dans l'article que nous avons écrit précédemment, sur ce sujet, nous suggérions à nos législateurs de prier le Gouvernement fédéral de changer les règlements postaux, de manière à ce que l'on puisse expédier par la maille tout paquet, n'excédant pas en poids ni en volume ceux que l'on permet de faire circuler présentement, à un taux moins élevé que celui demandé aujourd'hui.

Voici en quelques mots, quelle serait la modification à apporter : Actuellement, on peut envoyer par la maille, des imprimés, des livres, des journaux, des échantillons de marchandises de tout genre, etc, etc, dans des paquets ouverts aux deux bouts et n'excédant pas 4 ou 5 livres en poids, 2 pieds en longueur, et un pied en largeur et profondeur, moyennant un taux de 1 centin par 4 onces, soit 4 centins la livre. On peut en outre envoyer dans des paquets fermés, mais pouvant s'ouvrir facilement pour l'inspection, des graines, des bulbes, des groffes, des boutures au même taux de 1 centin par 4 onces, pourvu que le paquet n'exécède pas 4 livres en poids. Maintenant, nous demandons simplement que la clause des règlements qui demande un taux de 6 centins par 4 onces pour tout paquet fermé, soit modifiée de manière à ce que cette clause de paquet ne paie qu'un taux semblable à celui chargé pour ceux que j'ai mentionnés plus haut.

Nous voudrions, de plus, que l'on permit de transporter par la maille, au taux mentionné, toute matière qui ne serait pas corrosive, explosible ou inflammable

par percussion ou friction, et qu'on levât la défense relative au verre et aux liquides. Nous comprenons que la restriction faite au sujet de verre vient ce que l'on craint que le verre ne se casse ou que le liquide ne se répande. Il nous semble que pour obvier à ces deux inconvénients, on pourrait ordonner que le verre ou son contenu liquide, ne puissent être transportés qu'à condition qu'ils soient arrangés de manière à ne pas causer de dommage au reste des matières mis à la malle. Ainsi, quel danger aurait à courir une bouteille enfermée dans une enveloppe de bois ou de fer-blanc recouverte imperméable, et fermée de manière à rendre la communication avec l'intérieur impossible? Si, dans ce cas, le verre se brisait, l'intéressé seul en souffrirait. Si le Gouvernement acceptait cette suggestion, il augmenterait son revenu d'une somme considérable. Il rendrait en même temps un service incalculable à toute une classe de personnes, qui n'ont pas le moyen de se payer le luxe coûteux de donner 24 centins par livre, pour certains effets dont ils ont cependant besoin, et qu'ils sont dans l'impossibilité de se procurer autrement que par la maille, à certaines saisons de l'année. Nous avons cité, dans notre précédent article, la population du Saguenay et de la Gaspésie, qui se trouve dans ces conditions, pendant à peu près deux tiers de l'année.

Si l'on considère que le Gouvernement a un système de transport tout organisé et que le transport des paquets, au taux mentionné, lui donnerait un revenu de \$80 par tonne, on verra qu'il est parfaitement en état de faire le transport des paquets dans les conditions demandées, et qu'il est assuré de réaliser un bon profit. En effet, il est certain qu'il aura cent fois plus de paquets à transporter au taux de 4 centins la livre, qu'il n'en a, actuellement, au taux de 24 centins.

Le gouvernement Allemand se charge de transporter par voie postale, non seulement les objets ordinairement transportés par les mailles, mais encore du beurre frais empaqueté de manière à ne pas endommager les choses avec lesquelles il peut venir en contact, et cela pour un prix très-minime. De plus, nous voyons que le congrès postal réuni à Paris, est tombé d'accord pour transporter d'un pays à l'autre des paquets pesant 6 livres et demi et mesurant 8 pouces carrés, au prix de 50 centimes, soit environ 10 centins. Si l'on croit pouvoir transporter les paquets du volume et du poids ci-mentionnés, avantageusement, pour un pareil prix, à plus forte raison, notre gouvernement peut-il se rendre à la suggestion que nous faisons, sans craindre de faire une mauvaise spéculation.

La plupart des députés aux chambres fédérales et locales lisent le *Journal d'Agriculture* et nous espérons qu'ils voudront bien étudier cette question, et s'occuper de la faire résoudre au plus tôt, pour le plus grand bien de leurs commettants. En effet, ce sont les cultivateurs qui bénéficieront le plus du changement demandé, et, nul doute que, une fois le gouvernement convaincu qu'en agissant dans le sens de notre suggestion, il rendra service à tout le monde, tout en augmentant son revenu postal, il s'empressera de modifier ses règlements en conséquence. Nous espérons aussi que la Presse voudra bien s'occuper de cette question, qui est d'un grand intérêt pour tous.—La rédaction du *Journal d'Agriculture*.

CAUSERIE AGRICOLE

DE L'ÉLEVAGE DU BÉTAIL DE LA RACE BOVINE.

Nous devons le reconnaître, depuis quelques années, grâce à nos sociétés d'agriculture, le nombre des esprits disposés à exercer leur intelligence sur les questions agricoles, s'est considérablement accru.

Parmi ces questions, l'une de celles dont on s'occupe davantage, c'est de tendre à l'amélioration du bétail et à celle de la race bovine en particulier.

Nous sommes arrivés à comprendre qu'avec des frais presque identiques et seulement des soins mieux entendus, on parvient à produire des animaux d'un prix fort supérieur à celui qu'atteignaient autrefois les animaux résultant des races et des éducations négligées.

Meilleur choix de reproducteurs et meilleures méthodes d'élevages: telles sont les deux conditions voulues pour substituer, en peu d'années, dans une ferme, un bétail de valeur à des animaux chétifs, d'un faible rendement, tant qu'on les conserve, et d'un prix de vente très limité, quand on veut s'en défaire.

Toutefois, bien qu'il y ait accord sur l'importance capitale de ces bases de progrès, une foule de questions secondaires, qui s'y rattachent, sont encore fort incomplètement étudiées ou jugées. Les auteurs qui traitent de ces questions, ne sont pas surtout unanimes sur les meilleurs modes de reproduction; et tout au moins ne se rend-on pas généralement un compte exact des résultats qu'on prépare, en adoptant les uns ou les autres de ces modes.

Nous allons les passer en revue, nous appuyant pour cela sur les auteurs les plus autorisés, avant d'entretenir les lecteurs sur les soins à donner aux animaux qu'on veut élever pendant la période qui précède l'âge adulte.

La reproduction du bétail a lieu dans trois conditions différentes:

1o. En s'attachant à conserver pure une race quelconque, et se bornant alors à prendre dans cette race les meilleurs reproducteurs possibles. C'est ce qu'on appelle *procéder par sélection*.

2o. En croisant une race avec une autre jugée supérieure et qui doit toujours fournir le mâle. C'est ce qu'on nomme la *méthode du croisement*.

3o. En aillant ensemble des produits de croisements, ou tout au moins employant un mâle métis. C'est ce qu'on appelle la *mélissage*.

De la sélection.—La sélection offre incontestablement le seul moyen assuré de conserver dans sa pureté une race que l'on veut perpétuer.

Il faut savoir que les animaux tirent tous les conditions de leur type caractéristique ou de leurs aptitudes, des générations dont ils descendent. Cette influence des ascendants, connue sous le nom d'*atavisme*, du mot latin "*atavus* (aïeul)," crée une puissance héréditaire d'autant plus grande que le laps de temps depuis lequel elle s'exerce, avec une constance de conditions générales reproduite à chaque génération, est plus considérable.

C'est à cette puissance héréditaire qu'on doit les races pourvues de fixité.

Des reproducteurs constamment pris dans une race toujours la même l'entretiennent donc parfaitement

pure; et si l'on a soin, à chaque reproduction, d'allier des sujets possédant à un degré éminent les qualités distinctives de la race, en même temps qu'ils participeront le moins possible à ses défauts, on peut se flatter d'obtenir, au bout d'un petit nombre de générations, avec une sorte de certitude, des animaux pourvus, au moins en grande majorité, des qualités auxquelles on s'est attaché, et de plus en plus étrangers aux imperfections qu'on a désiré voir disparaître.

On procédera plus sûrement peut-être en n'alliant ensemble dans la même race que des animaux n'étant pas de la même famille.

Avec des alliances consanguines, poussant par conséquent la puissance de l'atavisme à son degré le plus développé, on arriverait encore plus vite aux résultats cherchés. Mais nous ne devons pas dissimuler qu'une partie des auteurs qui se sont occupés de la consanguinité, en considèrent l'emploi comme amenant à la longue l'atavisme de la race et l'infécondité des individus. Néanmoins les Anglais qui nomment ces alliances consanguines, croisements en dedans (*in and in*) en ont fait grand usage, et leur attribuent même en partie leur succès. Cette question ne pouvant être tranchée, qu'il nous suffise de l'avoir posée, pour mettre les éleveurs en garde contre ce danger, s'il existe.

Après avoir payé aux avantages de la sélection le tribut d'éloges qu'elle mérite, nous devons ajouter qu'elle ne saurait transformer entièrement une race, en lui créant des aptitudes qu'elle ne possède nullement, ou même en développant celles qui lui sont propres fort au-delà du degré auquel elles existent dans ses sujets les plus perfectionnés.

Le progrès d'ailleurs, même en ne réclamant pas un nombre d'années bien considérable, ne s'établit, avons nous dit, à l'état régulier, qu'au bout de plusieurs générations. L'espérance de créer par d'autres voies ce que la sélection ne pouvait donner, ou le désir de pouvoir jouir plus vite d'un résultat poursuivi, tels ont été les points de départ de la méthode du croisement dont nous allons nous occuper.

Du croisement.—Buffon croyait à la détérioration des races domestiques livrées à elles-mêmes, et au besoin de les retremper sans cesse par le mélange des sangs différents; selon lui, le croisement devait même être fait dans des conditions qui associassent les dispositions les plus opposées chez le mâle et chez la femelle, le gros et le petit, le long et le court.

La science moderne a constaté en particulier qu'une trop grande différence de construction entre les producteurs alliés ensemble donnait le plus souvent naissance à des produits décousus. Elle tend même de plus en plus à déconseiller les croisements, du moins pour agir sur les races, l'expérience ayant appris que les résultats des essais tentés dans ce but sont assez incertains, souvent mauvais, et qu'en tout cas, pour mettre en pratique avec profit cette méthode de reproduction, il faut une grande sagacité, un grand esprit de suite, et, pour tout dire, un ensemble de soins dont la majorité des éleveurs de bestiaux est généralement peu susceptible.

Nous considérerons successivement le croisement sous deux points de vue différents: 1o. En raison de l'affluence qu'il peut exercer sur la modification d'une

race; 2o. comme destiné seulement à produire des résultats purement individuels.

1o. Quand on croise ensemble deux animaux de deux races différentes, presque toujours le produit se rapproche davantage de celui de ses auteurs qui appartient à la race la plus anciennement fixée. S'il y a égalité de constance entre les deux races du père et de la mère, il y a aucune chance pour que le produit tienne plus de l'un que de l'autre.

Mais, par suite même de ce qui vient d'être dit, si l'on emploie toujours pendant plusieurs générations consécutives un mâle de la même race, en le donnant pour étalon à des femelles venues d'un premier croisement, d'un second, d'un troisième, et ainsi de suite, on comprendra que les produits se rapprochent toujours de plus en plus de la race du mâle qui finit par absorber l'autre. Le croisement continu par le mâle d'une même race a donc pour résultat de finir par faire disparaître la race de la première femelle croisée.

Si l'on croit avoir avantage, dans une exploitation rurale, à substituer une race à une autre, il est par conséquent évident qu'on y parviendra de la sorte, et avec moins de frais, on se bornant à avoir toujours un mâle de la race adoptée, qu'en important le personnel complet des deux sexes; mais c'est bien long. On a d'ailleurs plus de chance, pour la bonne acclimatation de la race nouvelle, en faisant naître les femelles chez soi.

Il est rare, par ce motif, que l'on fasse usage du croisement avec la pensée de substituer complètement une race à une autre. Mais trouve-t-on à une race étrangère une aptitude que ne possède pas ou que possède à un degré moindre la race du pays qu'on habite? On prend quelquefois l'idée de faire venir un mâle étranger, dont on tire les produits en s'arrêtant, soit à un premier croisement, soit à un second, suivant qu'on veut communiquer à la race du pays plus ou moins de sang de la race croisée. Il est très-difficile, en pareil cas, de se tenir à un point voulu, atteint une fois. Si on croise ensemble les produits obtenus, ce qui tombe dans le *métissage* dont nous allons avoir à parler, les résultats sont moins assurés, ainsi que nous l'établirons, et le besoin de rafraîchir de temps à autre avec le sang du premier mâle la sous-race qu'on a eu l'intention de créer ne manque guère de se produire, au moins pendant un laps de temps considérable.

Nous n'hésitons donc pas à dire que le croisement employé pour la simple modification d'une race à une autre est une des opérations les plus délicates, et crée généralement plus de déceptions que de succès. Par conséquent on ne saurait beaucoup l'encourager.

2o. Si l'on considère, au contraire, que le croisement à un ou plusieurs degrés, la question change de face. On réussit assez généralement; et l'on réussira même, dans une certaine mesure, avec d'autant plus de certitude, si l'on donne à un mâle de race bien fixée des femelles provenant de plusieurs croisements différents ou mélanges successifs, ce qui ne leur laisse que dans une très-faible proportion la puissance d'une transmission héréditaire quelconque. L'influence du mâle sera donc plus sensible. Ces croisements se font souvent avec l'emploi d'un mâle *Durham* et des femelles de n'importe quelle race pour obtenir

des produits bien conformés comme bêtes de boucherie, et doués d'une aptitude précoce à l'engraissement.

Autant nous avons jugé le croisement une opération délicate et difficile pour amener la modification d'une race, autant nous le considérons comme bien entendu et d'un succès presque assuré pour créer sur des produits industriels. — (A suivre.)

Assemblée annuelle des membres de la Société d'horticulture du comté de l'Islet.

L'Assemblée annuelle des membres de la Société d'horticulture du comté de l'Islet, a eu lieu mardi, le 11 janvier courant, à St-Jean-Port-Joli.

En l'absence de M. J. B. Dupuis, président de la Société, le Révd M. J. Lagueux, vice-président, a été invité à présider l'assemblée.

M. le Secrétaire donna lecture du rapport suivant, qui lui avait été adressé par M. J. B. Dupuis, président de la Société :

Messieurs,

Je regrette que des occupations pressantes m'empêchent d'assister à la réunion des membres de la Société d'horticulture du comté de l'Islet, qui aura lieu aujourd'hui, le 11 janvier 1881. C'aurait été un plaisir pour moi de pouvoir vous féliciter personnellement des travaux utiles de la Société, pendant l'année qui vient d'expirer, et dont le mérite a été grandement apprécié par la presse et par les horticulteurs distingués des provinces de Québec et d'Ontario.

La Société ne compte que neuf mois d'existence, et cependant elle a déjà fait beaucoup pour promouvoir la culture des fruits dans cette partie de la province, par l'encouragement donné par notre Exposition du 25 septembre dernier.

Par le rapport de cette Exposition, rédigé et publié par la *Gazette des Campagnes*, avec précision et détails corrects, et aussi par le rapport qui en a été fait par le *Journal d'Agriculture*, le public a été informé des variétés de fruits récoltés dans le comté de l'Islet. Les cultivateurs pourront se guider sur ces rapports, pour le choix des variétés rustiques qui résistent ici, lorsqu'ils voudront faire des plantations.

Tout en encourageant l'essai de variétés étrangères, la Société a agi sagement en offrant des prix spéciaux pour collections de fruits provenant de semis, et surtout pour les fruits des pommiers les plus vieux qui, tout en rapportant des fruits de bonne qualité, ont atteint un âge très-avancé. Des certificats et la tradition établissent que des pommiers de 80 ans à 150 ans, existent dans le comté de l'Islet, produisent encore et sont pleins de vigueur.

J'espère que la Société fera des efforts pour encourager la propagation de ces variétés qui ont résisté à notre rude climat pendant plusieurs générations, et des prix devraient être accordés à ceux qui réussiraient à faire prendre le plus grand nombre de greffes de ces espèces profitables.

Les prunes qui sont récoltées dans le comté de l'Islet ayant une réputation bien méritée, pour leur excellente qualité, sur les marchés de Montréal et de Québec, la Société doit s'appliquer à encourager fortement la plantation des pruniers, et surtout de ces bonnes variétés qui se propagent si facilement par les repoussoirs; la Société pourrait, en outre, prendre les moyens de fournir aux cultivateurs des renseignements sur la manière de paqueter et vendre ce fruit délicieux et recherché, afin d'en retirer le plus grand bénéfice, par la vente. Je suggérerai qu'on fasse la même chose pour la plantation des cerisiers de France et la vente des cerises.

Par notre peu d'attention dans le paqueter, nous vendons nos fruits bien au bas de leur valeur. M. Barsden, de Québec, recevait, l'automne dernier, des prunes au quart, de St-Jean-Port-Joli, qu'il achetait à vil prix; ils les repaquetaient en paniers de cinq pots, et il les envoyait de suite à Montréal où elles lui rapportaient des profits considérables.

Si la Société dirige ses efforts et discute les moyens à prendre pour réaliser de plus grands profits par la vente des produits de nos vergers, elle rendra un service incalculable au comté et au district.

La Société est composée d'hommes qui ont à cœur de faire progresser leurs concitoyens et de s'instruire eux-mêmes sur tout ce qui peut être fait pour obtenir le plus grand profit de la terre par des plantations d'arbres rustiques et rapportant beaucoup, et de faire connaître les modes d'entretien et de culture, puis la manière de préparer les fruits pour le marché.

Nous avons nos journaux d'agriculture de la Province, qui sont heureux de seconder nos efforts. M. Firmin-H. Proulx, rédacteur-proprétaire de la *Gazette des Campagnes*, a assisté à notre Exposition, et il a aidé considérablement à l'organisation de notre Société. M. A.-E. Barnard, rédacteur du *Journal d'Agriculture*, a télégraphié qu'il ne pouvait assister à l'Exposition; il en a exprimé son regret, tout en reconnaissant l'importance des travaux de notre Société. Les colonnes du *Journal d'Agriculture* et de la *Gazette des Campagnes* sont ouvertes à notre Société, pour en promouvoir les intérêts, surtout ceux des cultivateurs en général qui voudront profiter des expériences que notre Société obtient par les études qu'elle fait et les connaissances qu'elle acquiert.

Nous avons aussi l'avantage d'avoir des membres en dehors du comté, tels que le Colonel Rhodes et l'Hon. M. G.-H. Joly, sur lesquels la Société peut compter et dont les connaissances en horticulture sont considérables. M. l'abbé Provancher, ce vétéran en horticulture, et dont les ouvrages sur l'arboriculture, etc., ont déjà fait un grand bien dans cette Province, nous offrit, le printemps dernier, sa coopération pour le succès de notre Société. MM. Hy. Evans et Sheppard, de la Société d'horticulture de Montréal, nous offrent de publier nos rapports gratuits dans leur "Rapport annuel de la Société d'horticulture de Montréal." M. J. Fisk, président de la Société d'horticulture d'Abbotsford, et M. Chs Gibb, le secrétaire, nous ont offert d'aider notre Société au besoin; M. Chs Gibb, surtout, a exprimé sa grande satisfaction du programme rempli par notre Société que par ses conseils il avait aidé à organiser. MM. Chs. King et frères sont au nombre des membres zélés dont notre Société peut s'honorer. James LeMoine, éc., de Spenceur Grange, Québec, dont le magnifique raisin orna nos tables d'Exposition, est plein de sympathie pour notre Société; sa plume et son expérience nous sont offerts.

La Législature Provinciale a vu notre organisation avec plaisir, et l'Hon. Premier Ministre nous a donné un encouragement substantiel, tel que les comptes qui vous seront soumis en rendent témoignage.

Avec une pareille force d'intelligence, de science, de patriotisme et de moyens à la disposition de la Société d'horticulture du comté de l'Islet, un avenir brillant semble lui être réservé, si les efforts de chacun de ses membres sont dirigés de manière à obtenir les connaissances qu'ils ont besoin d'acquérir.

Vous priez, Messieurs, agréer mes remerciements pour l'honneur de m'avoir élu président de la Société, pour l'année 1880. J'espère que vous ferez aujourd'hui le choix d'un président pour l'année 1881, qui sera mieux qualifié que moi pour aider au progrès de la Société.

Votre obéissant serviteur,

J.-B. Dupuis.

M. le Secrétaire fit ensuite lecture du rapport de l'Exposition présenté par M. Augusto Dupuis, Secrétaire correspondant. Ce rapport contient en même temps quelques considérations importantes sur les moyens à adopter pour activer le progrès de la Société; nous le publions plus loin.

Sur motion de M. L.-G. Blais, secondé par M. O. Rigadiault, il est résolu :

1o. Que les comptes des dépenses et recettes de la Société, signés par M. le Président et le Secrétaire, pour l'année dernière (1880), soient approuvés.

2o. Que les directeurs élus l'année dernière soient les mêmes élus pour l'année courante, avec J. B. Dupuis, éc., M. P. P., Président; Révd M. J. Lagueux, Vice-Président; Augusto Dupuis, éc., Secrétaire-Correspondant; et P.-G. Verreault, Secrétaire-Trésorier.

3o. Que les membres de cette Société sont heureux d'offrir leurs remerciements aux Sociétés d'horticulture de Montréal et d'Ontario, pour les dons généreux de livres, faits par elles à notre Société; aussi, à

M. Firmin H. Proulx, rédacteur de la *Gazette des Campagnes* pour ses bons offices envers cette Société.

40. Que cette assemblée approuve le rapport de M. le Président, avec l'espoir qu'il sera publié, et en remercie qui de droit.

50. Que les membres de cette Société verraient avec plaisir la formation d'un comité composé d'hommes spéciaux et compétents qui voudraient bien suggérer, en coopération aux travaux de cette Société, les moyens les plus propres pour la conservation et l'agrandissement de nos bois et forêts, et que ce comité serait composé de l'Hon. H. G. Joly, E.-A. King, écrivain, Colonel Rhodes, Aug-Dupuis, écrivain, J. B. Dupuis, écrivain, M. P. P., et Eugène Ca-grain, écrivain.

Rapport sur l'Exposition de la Société d'horticulture du comté de l'Islet.

Nous devons nous réjouir du succès de l'Exposition du 28 septembre dernier, à laquelle ont assisté la masse des cultivateurs du comté de l'Islet et un grand nombre des comtés voisins.

Les remarques faites par ceux qui ont visité la grande Salle de l'Exposition prouvent que la majorité a appréciée l'avantage de l'organisation de la Société d'horticulture du comté de l'Islet.

On ne pouvait se faire une idée de la quantité de fruits récoltés dans le comté, et on a été des plus étonnés de voir figurer sur les tables le produit des vergers plantés par nos ancêtres et des vergers plantés depuis peu d'années de variétés nouvelles du pays et de l'étranger. On avait peine à croire que notre sol et notre climat étaient propres à fournir d'aussi gros, et d'aussi beaux fruits.

Cette Exposition a été une leçon pour nous tous et surtout pour les cultivateurs intelligents et progressifs qui ont à cœur de tirer le parti le plus avantageux de leurs terres. Il y a beaucoup de cultivateurs intelligents et industriels qui ne se livrent pas à la plantation des vergers, et ils feront très-bien de ne pas faire les frais de plantation s'ils n'en ont pas le goût, ou s'ils ne peuvent donner leur attention à cette industrie; car le succès dans la culture des arbres fruitiers dépend du soin qu'on y apporte, comme dans toute autre culture. Mais pour celui qui a du goût et qui a à cœur de faire une plantation d'arbres fruitiers pour le profit, son succès est assuré. Il a pu constater à l'Exposition les variétés qui résistent à notre climat, de même que celles qui peuvent rapporter un plus haut prix sur nos marchés. Il a pu observer qu'il n'est pas absolument nécessaire pour lui d'acheter des arbres étrangers (surtout s'il n'en a pas les moyens); il peut se procurer les repous-sons des belles espèces de semis, tel qu'il en a été exhibé dans la classe des pommes et des prunes. Je citerai entre autres la pomme "Calville" d'hiver, exhibée par MM. Thadée Francœur et Magloire Francœur, extrêmement répandue à St Roch des Aulnaies.

La pomme "Heimino" (désignée ainsi par Downing) qui est supérieure par sa qualité, sa beauté et sa grosseur, est d'un semis par Alfred Miville, écrivain, de St Roch.

Une belle pomme, exhibée par Dme Riverin et produite d'un semis par feu M. Verreault.

Plusieurs belles variétés par M. A. Caron, de l'Islet.

Si le cultivateur veut propager de bonnes variétés par la greffe, la chose est très-facile, et je considère que les membres de la Société doivent s'efforcer d'enseigner à leurs concitoyens cette opération connue depuis des siècles, et qui se pratique par peu d'entre nous dans cette partie de la Province.

Persuadé que nombre de cultivateurs, dans nos paroisses, ont le goût des plantations et que les travaux de la Société auront l'effet de l'augmenter d'années en années, et que les enseignements donnés par les livres sur la greffe ne sont pas à la portée de tous, je crois que des modèles de branches greffées sur racines seraient plus propres à enseigner la manière de greffer, pour cela je prendrai la liberté d'offrir à chaque membre de la Société (qui en fera la demande d'ici au mois de février) 12 plants de pommiers greffés sur racine, tout prêt à planter et à faire de bons arbres, et je leur adresserai *gratis* par la malle. Il ne s'agira que de lever la toile qui couvrira la greffe pour voir de quelle manière les entailles sont faites et comment l'écorce de la branche est ajustée sur l'écorce de la racine. Le moins adroit de nos cultivateurs et autres seront capables, en voyant ces greffes, de greffer eux-mêmes.

La Société a adressé des circulaires aux maires et à MM. les curés de toutes les paroisses des comtés de Bonaventure, Gaspé et Saguenay, offrant des plants de pommiers (1000) gratis à ceux qui voudraient les cultiver et en faire rapport. Malheureusement peu ont répondu à cette offre; 275 plants seulement ont été distribués, et le Gouvernement n'a pas cru devoir être expédié à la condition fixée. J'ai adressé moi-même ces plants aux Rév. M. Gagné, curé de Maria; Rév. M. Thivierge, curé de Bonaventure; M. LeBouillier de Gaspé; Chs Ernouf, Grande Grève, Gaspé; Rév. M. Chrétien, curé de Caplan.

Il est regrettable que ce don, fait dans le but d'obtenir des connaissances sur les variétés qui résisteraient au rude climat des comtés de Gaspé, n'ait pas été apprécié à son juste mérite, tel que l'a exprimé J. M. LeMoine, écrivain, dans un article spécial au *Morning Chronicle*.

Néanmoins le programme de la Société est rempli, sur cette question comme sur les autres.

Maintenant, il faut nous préparer pour l'Exposition de l'automne prochain, que l'état de nos finances et l'aide attendu du Gouvernement nous permettront de faire. Nous devons fixer aujourd'hui le jour de notre première réunion où la liste des prix devra être faite. C'est le devoir de chacun des directeurs de préparer d'avance des notes pour le mode à adopter dans le but de récompenser le vrai mérite, et de suggérer les moyens les plus efficaces pour encourager les plantations d'arbres fruitiers et d'ornement et la culture des fleurs. Il faut admettre que les fleurs exhibées nous ont valu l'automne dernier la visite d'une foule de dames qui ont admiré les collections et qui ont pris un intérêt particulier à ce département. Les dames L. Z. Daval et Th. Pouliot ont mérité les remerciements de la Société pour avoir fait gratuitement le don des prix pour fleurs exhibées.

Nous continuerons, je l'espère, à accorder des prix pour les fleurs, et nos expositions n'en seront que plus populaires.

La fabrication du vin avec nos fruits mérite l'attention spéciale de la Société. Nous pouvons tous préparer ces vins, à peu de frais et en grande quantité. Encourageons, par des prix, la fabrication de ces vins, donnons des prix élevés pour la plus grande quantité et la meilleure qualité, et nos concitoyens s'accoutumeront à boire ces vins inoffensifs, de préférence aux boissons fortes et aux vins falsifiés qu'ils boivent actuellement.

Nos cerises, nos gadelles, nos bleuets et nos framboises peuvent nous fournir ces vins, et ils nous coûtent presque rien. Des milliers de minots de bleuets sont achetés au Saguenay pour la fabrication du vin, et ce vin mélangé d'alcool ne coûtant que 50 à 60 cents le gallon, est vendu ensuite de \$1 50 à \$2 le gallon.

Pourquoi ce vin serait-il meilleur parce qu'il a passé par l'usine de fabricants de boissons ?

Il ne s'agit, j'espère, que d'attirer l'attention des membres de la Société sur cet important sujet, pour qu'ils suggèrent aux cultivateurs de leurs localités les moyens économiques d'employer avec profit les fruits qui se perdent.

La *Gazette des Campagnes* a fourni plusieurs bonnes recettes pour la fabrication du vin.

Vous avez vu, Messieurs, par les journaux, que les pommes qui ont été primées à l'Exposition de Québec, l'automne dernier, provenaient d'arbres venant du comté de l'Islet et achetés par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur feu R. Caron, et plantés à Spencer Wood. C'est un honneur pour le comté de l'Islet, dont la Société peut se réjouir et qui doit nous engager à donner plus d'attention à nos plantations.

J'ai assisté à l'Exposition de la Société d'Horticulture de Montréal, en septembre dernier, et je crois devoir attirer votre attention sur les variétés de fruits, dont je vous remets une liste, comme méritant d'être essayés ici. M. Chs Gibb ayant eu la complaisance de me faire observer le mérite de chaque échantillon exhibé, comme étant rustique et profitable, je crois devoir vous soumettre les observations de cet homme pratique.

Je proposerai qu'à la prochaine réunion nous répondions par écrit ou de vive voix aux questions suivantes et de toute autre que vous jugerez à propos de discuter, et je vous remercie de votre attention.

AUG. DUPUIS,

Secrétaire Correspondant.

Questions auxquelles les membres sont priés de répondre à la prochaine réunion :

10. Quelles sont les variétés de pommiers, pruniers, cerisiers, vignes, qui croissent avec vigueur et produisent beaucoup de fruits dans la partie de la Province de Québec et à l'Est de Québec ?
20. Quelles sont les espèces de pommiers qui ont été plantées et trouvées trop tendres pour notre climat ?
30. Y a-t-il des pommiers produits de semis qui, par la bonne qualité de leurs fruits, la vigueur des arbres, méritent d'être propagés ?
40. Quels sont les marchands de fruits à commission de Québec et Montréal auxquels les cultivateurs peuvent adresser leurs fruits avec certitude qu'ils obtiendront le plus haut prix du marché, et dont la responsabilité pour rendre compte et l'honnêteté ne laissent pas à désirer ?

50. Où peut-on se procurer avec le plus d'avantage les boîtes et petits paniers convenables pour le transport des cerises, prunes et petits fruits ?

60. Est-il possible d'avoir des paniers et boîtes propres, de seconde main, chez les marchands de fruits, à prix réduits, et donnez les noms des marchands et les prix des paniers et boîtes ?

70. Quel est le meilleur mode pour fabriquer les vins de raisin, cerises, gadelles, framboises, bleuets, et quel est le coût par gallon ?

80. La culture des petits fruits tels que fraises, gadelles, etc., ayant donné, d'après des rapports authentiques, un revenu de \$200 à \$300 par acre carré, aux Etats-Unis et Ontario, pouvons-nous constater que le même revenu peut être obtenu dans notre District ?

Fromagerie à St-Roch des Aulnaies.

Nous avons appris avec beaucoup de plaisir que les cultivateurs de cette paroisse ont décidé d'établir une fromagerie dans leur localité.

L'emprossement qu'ils ont mis à seconder les vues de leur digne curé, le Révd M. E. Dufour, quant à cette nouvelle industrie, leur fait beaucoup honneur. Nous sommes heureux de le dire, ce n'est pas la première fois qu'ils ont fait preuve de bonne volonté, chaque fois que leur curé a voulu mettre leur dévouement à contribution, pour opérer des œuvres de bien.

Le Révd M. Dufour a annoncé au prône du jour des Rois, le 6 janvier, qu'il y aurait une assemblée après la Messe, et qu'il mettrait la sacristie à la disposition des organisateurs de la fromagerie, afin que les cultivateurs et leurs dames y assistassent, pour y entendre les explications de celui qui devait mettre cette fromagerie en opération.

Le Révd M. Dufour, après avoir donné quelques détails sur le but de l'assemblée, introduisit M. Joseph Gendron, fabricant de fromage depuis plusieurs années dans le district de St-Hyacinthe. Ce Monsieur était porteur d'un grand nombre de certificats attestant ses capacités dans cette branche d'industrie, de même que son honnêteté et sa probité. Après la lecture de ces différents certificats, le Révd M. Dufour invita M. Gendron à donner quelques renseignements sur l'établissement des fromageries. Ce qu'il fit avec la plus grande clarté et à la satisfaction des personnes présentes; il parla au long des avantages d'une fromagerie et des bénéfices que les cultivateurs retirent lorsqu'ils font partie de ces associations.

Ce Monsieur s'adressant à des cultivateurs intelligents, n'a pas été lent à les convaincre des avantages que l'on obtient par l'établissement de fromageries. Aussi la tâche de ceux qui s'étaient mis à la tête de ce mouvement a été facile; car, en moins de deux jours, M. Alphonse Pelletier, Maire de St-Roch, ainsi que MM. Luc Dupuis et Jules Dupuis ont obtenu un grand nombre d'associés pouvant assurer à M. Gendron le lait de 400 vaches, avec l'espérance d'augmenter ce nombre à 600 vaches, du moment où la fromagerie sera en opération.

Des arrangements ont été conclus avec M. Gendron, et le bureau de direction a été aussitôt formé. Le Révd M. E. Dufour a été nommé président-honoraire; Directeurs: MM. Alphonse Pelletier maire, Luc Dupuis, Jean Castonguay, Michel Lizotte, Daniel Fortin, Charles Marié, Isaac Gagnon, Elzéar Arton; Auditeurs des comptes: MM. Auguste Dupuis et William Dumas.

Les réglemens qui ont rapport à l'administration de cette fromagerie sont les mêmes que ceux adoptés pour les fromageries de la Beauce et de St-Isidore de Dorchester, dont la bonne réputation est déjà établie.

Du choix des animaux.

Afin que les animaux soient réellement une grande ressource dans l'exploitation d'une propriété, ils doivent remplir certaines conditions de conformation, d'âge et de sexe. Un animal bien constitué, robuste, acclimaté au pays, d'un âge approprié aux travaux ou au rendement projetés, coûtera relativement bien moins à entretenir. Il est des contrées où, pour les intérêts sagement combinés de la ferme, il faudra des animaux d'une forme spéciale pour un rendement spécial. Il en est d'autres où l'animal devra, pour une destination mixte, posséder des qualités multiples, dont l'une ne peut souvent exister qu'à l'exclusion de l'autre, et qu'on ne saurait dominer qu'en l'atténuant. Dans tel pays on recherchera la race de bœufs qui donne une grande masse de viande, dans tel autre, l'espèce la plus rustique, la plus robuste et la plus productive dans leur application aux travaux des champs. Dans tel autre enfin, et cela tend à se généraliser, la race présentant une certaine force musculaire pendant la période essentiellement adulte mais pouvant, aux approches de la vieillesse, contracter, par un régime spécial, un développement assez considérable de viande. Dès lors, on le conçoit, on s'attache moins à la grosseur des membres qu'aux formes qui devront se prêter ultérieurement à l'emboupoint. Un animal mis trop jeune à un travail pénible, disproportionné avec ses forces, voit son développement languir et s'arrêter: ses formes se dévient. Il convient donc de connaître les ressources réelles attachées aux divers âges des animaux, afin de ne leur demander que ce qu'ils peuvent naturellement donner.

Choix et autres.

—M. Cléophas Desjardins qui a enseigné avec tant de talent et de succès les mathématiques, la physique, la chimie et la musique au Séminaire de Rimouski, vient d'être admis à la pratique de la profession d'arpenteur. Ses nombreux amis de Rimouski lui offrent leurs plus sincères félicitations. —Nouvel-
liste de Rimouski.

Les épigraphes ou "sentences" sur les murs des écoles.—Pourquoi ne pas orner la mémoire des enfants de sentences qui puissent leur servir de règle dans le cours de leur existence? Les écoles devraient être tapissées de maximes sur les devoirs de la vie, et ces maximes seraient rappelées aux élèves chaque fois qu'ils y manqueraient; on leur inculquerait ainsi les règles de la morale comme ils se pénétraient des règles d'une langue, comme un militaire se pénétre de sa théorie.

Il paraît aussi facile, en effet, de déposer dans notre être les germes de saines idées sur le bien et sur le mal, qu'il est facile d'apprendre à parler, à lire, à bien écrire, à marcher, à courir. L'enfant devrait croître, nourri d'aliments moraux. Cette impression de l'enseignement dans le jeune âge est constatée par le proverbe: *Tel père, tel fils.*

RECETTE

Moyen de chasser les poux chez le b. tail.

On indique pour cela nombre de recettes. Une bien simple et sans danger est l'infusion du bois de quassi. Achetez chez un pharmacien une demi livre de bois de quassi. Mettez-le

dans un vaisseau et jetez dessus de l'eau froide ou tiède. On peut se servir de cette infusion aussitôt qu'elle est devenue amère, en frottant les parties de l'animal qui sont atteintes par les poux. Cette infusion n'est pas un poison; les animaux n'éprouveraient aucun danger à se lécher, lors même qu'ils ont été frottés avec cette infusion.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du comté de Kamouraska. }

Avis public est par les présentes donné, par le soussigné, que le lot de terre ci-dessous désigné sera vendu à l'enchère publique, en la paroisse de St-Louis de Kamouraska, au lieu où le Conseil municipal du comté de Kamouraska tient ses sessions, lundi, le septième jour de mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, à défaut de paiement des taxes auxquelles il est affecté et des frais encourus, savoir:

Un lot de terre, appartenant aux héritiers de feu Flavien Lapointe, situé au sixième rang des concessions de la seigneurie de l'Islet du Portage, en la paroisse de St-Alexandre, comté de Kamouraska, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, borné au Nord partie à Eustache Cloutier et partie à Onésime Bélanger, au Sud au septième rang, au Sud-Ouest à Israël Sirois et au Nord-Est à Michel Chénard, circonstances et dépendances.

Taxes municipales.....	\$5.01
Taxes scolaires.....	0.34

Montant dû..... \$5.35

Donné ce huitième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-un.

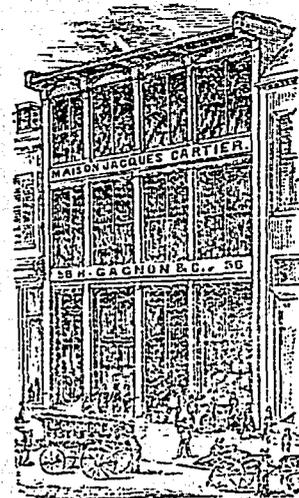
ALFRED POTVIN,

Secrétaire-Trésorier du Conseil municipal
du comté de Kamouraska.

20 Janvier 1881.

MAISON JACQUES CARTIER

NO. 58,
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUÉBEC.



NO. 58
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUÉBEC.

A VENDRE: Graines de mil pour semence.

MM. les directeurs du Cercle Agricole de St-Sébastien d'Aylmer offrent en vente 400 minots de grains de mil de première qualité.

Les directeurs des sociétés d'agriculture qui ont l'intention de se procurer de la graine de mil pour semence, afin d'en faire la distribution aux membres de leur société, trouveront avantageux de s'adresser aux directeurs du Cercle agricole de St-Sébastien d'Aylmer, en s'adressant pour cela au président du Cercle, le Révérend M. S. Garon, curé de St-Sébastien d'Aylmer, P. Q.

Cette graine sera livrable soit à la Station du chemin de fer à St-Joseph de la Beauce ou à la Station de St-Henri.